

"Même s'il lui arrive de rentrer tard, la vérité ne passe jamais la nuit à la belle étoile." W olof Njaay

L'Autre OBSERVATEUR

Hebdomadaire Nigérien Indépendant d'Informations Générales 6^{ème} Année N° 113 du 04 Avril 2011 Prix:300FCFA
BP: 13.687 Cel. 96 97 36 69 / 90 64 04 77 e-mail: ibrahima_manzo@yahoo.fr Sites : www.tamtaminfo.com www.nigerdiaspora.com

Après les résultats du 2^{ème} tour

Le premier faux-pas de Seyni Oumarou

Le Président du MNSD-Nassara Seyni Oumarou, candidat malheureux de l'Alliance pour la Réconciliation Nationale (ARN), vient de commettre son premier faux-pas depuis sa défaite au 2^{ème} tour devant le vainqueur du 2^{ème} tour Mahamadou Issoufou. Alors qu'on attendait de le voir sur le front politique reprendre son bâton de pèlerin, retourner sur ses pas à l'intérieur du pays, pour remercier les plus d'un million de militants qui ont eu confiance et voté pour lui, avant même que Issoufou le fasse pour les siens, le président du MNSD-Nassara Seyni Oumarou a plutôt opté pour la politique des salons et des protocoles. Alors qu'on l'attendait dans de grands rassemblements à l'intérieur du pays pour remercier tous ces nigériens qui ont voté pour lui, leur renouveler son amitié et leur demander de continuer à lui faire confiance, il a choisi tout bonnement de suivre le président du CSRD le Général Djibo Salou et son successeur Mahamadou Issoufou en villégiature au Nigeria voisin.

S'il veut être élu un jour, il aura tout intérêt à faire preuve d'un peu plus de personnalité et d'autonomie de décision, croire en lui-même, pour espérer garder tout le monde derrière lui pour 5 ans. Qui lui courrait après s'il choisit lui-même de s'aligner derrière la démarche de quelqu'un, avec qui il n'a pas nécessairement les mêmes intérêts à tous les coups?



Le Président du MNSD-Nassara, candidat de l'ARN Seyni Oumarou

Le Conseil Constitutionnel de transition déclare les résultats définitifs des présidentielles 2^{ème} tour

| Repartition des voix par candidat (Ordre alphabétique) | Totaux de voix | % |
|-----------------------------------------------------------|----------------|--------|
| Issoufou Mahamadou | 1.797.382 | 58,04% |
| Seïni Oumarou | 1.299.436 | 41,96% |

Bilan de la CLDEFF
Les principales leçons à tirer des travaux



Bilan de la CLDEFF

Les principales leçons à tirer de ses travaux

La Commission de Lutte Contre la Délinquance Economique, Financière et Fiscale et pour la Promotion de la Bonne Gouvernance dans la Gestion des Biens Publics et l'Inspection Générale d'Etat ont rendu public le bilan de leurs activités. C'est par la voix de l'Inspecteur Général d'Etat Gabriel Martin que ces deux structures, qui ont travaillé en synergie, ont informé l'opinion publique de l'état des dossiers qu'ils ont traités. A l'issue d'une année de travaux, ce sont plus de 6,5 milliards FCFA recouverts, des bâtiments entiers récupérés, des véhicules et même des motos frauduleusement subtilisés qui ont à l'Etat, qui lui ont été restitués. Tout le long des travaux les résultats ont été progressivement publiés et des mesures parfois dures ont été prises pour créer de nouvelles mœurs dans la gestion des affaires publiques.

Organe de moralisation de la vie publique, la Commission de Lutte Contre la Délinquance Economique, Financière et Fiscale et pour la Promotion de la Bonne Gouvernance dans la Gestion des Biens Publics a été créée avec les objectifs clairement affichés de traiter les rapports d'enquêtes administratives, économiques et fiscales, ceux de l'inspection des structures de contrôle au plan national, régional et local. Elle devait aussi exploiter des rapports d'audit circonstanciés sur la gestion des sociétés d'Etat et offices, de certains démembrements de l'Etat, ainsi que les rapports de passation de service. Ce faisant, sa création visait clairement pour l'Etat à recouvrer les sommes qui lui sont dues, ainsi que celles dues à ses démembrements. Travaillant de concert avec l'inspection générale d'Etat, elle était donc un outil de promotion de la bonne gouvernance et de transparence dans la gestion de la chose publique, en ce sens qu'elle visait

à créer de nouvelles mœurs dans la gestion de la chose publique. C'est sans doute pourquoi elle a régulièrement rendu publics ses travaux, pour rendre compte à la Nation de ce qu'elle fait. Ainsi, ce sont quelques 65 dossiers reçus qui ont été traités par la commission de Abdoulkarim Mossi. Ils semblent aller des indices de détournements de deniers ou de biens publics aux gestions scabreuses, en passant par des erreurs imputables à la négligence et au manque de conscience aiguë dans la gestion de la chose publique. Au total 65 dossiers ont été examinés et traités par la commission, plus 23 autres qui sont transmis à la justice. N'ayant pas examiné les dossiers qui sont déjà en instance devant la justice, les rapports et dossiers qu'elle a reçus sont traités ; et " le cas échéant, ils sont transmis à la justice, avec ampliation à la Direction du Contentieux de l'Etat (DCE) qui a la charge du suivi et des



Le président de la CDEFF
Abdoulkarim Mossi



L'inspecteur d'Etat
Gabriel Martin

constitutions d'avocats pour la défense des intérêts de l'Etat et ce, conformément à l'article 6 alinéa 1 de l'Ordonnance 2010-022 du 11 mai 2010. " L'une des particularités de cette commission, c'est aussi le refus de rentrer en contact avec l'argent recouvert. Ce dernier est versé à son compte spécial au sein de la trésorerie générale. Il s'agit du compte n° 7902 intitulé " compte de dépôt de la Commission de Lutte Contre la Délinquance Financière et Fiscale ". A l'issue de ses rapports, des questions lancinantes reviennent assez souvent dans l'esprit de plus d'un observateur : comment tous ces dégâts ont-ils pu être commis, au vu et au su de l'Etat, alors qu'il suffisait d'une simple décision politique des responsables d'auditer ses sociétés chaque année et de ne reconduire chaque DG, ou autres responsable à son

poste, qu'au vue des résultats de sa gestion ? Comment l'Etat a-t-il pu se des-saisir de ses prérogatives au point de laisser se produire un tel massacre, alors que l'inspection Générale d'Etat a existé et travaillé depuis toujours ? Comment et par quels mécanismes peut-on arrêter tout ce grabuge et permettre à l'Etat d'économiser, en vue de faire un maximum de réalisations sociales avec toutes ces ressources qui s'évaporent, pour le plus grand bien des voleurs ? N'aurait-il pas été possible d'éviter un tel massacre, si seulement il y a eu un peu plus de volonté politique ? C'est assurément là le plat de résistance qui attend les autorités qui seront installées dans quelques jours !

Ibrahim Manzo

LISTE DES 65 DOSSIERS REÇUS PAR LA COMMISSION

1. Enquête administrative au Ministère du Commerce (Affaire Fonds de l'Energie) ;
2. Dossier NIGELEC ;
3. Dossier Inspection contrats de location à la SNTN ;
4. Fonds de restructuration des administrations financières au Ministère des Finances compte 4205002 ;
5. Dossiers enquêtes permis miniers ;
6. Enquête administrative au CNOU, DGIEF ;
7. OPVN (créances riz japonais) ;
8. Enquête administrative au Ministère de l'Elevage (Fonds d'appui CEN-SAD) ;
9. Enquête administrative à l'Autorité de Régulation Multisectorielle (ARM) ;
10. Enquête administrative au Ministère de l'Hydraulique ;
11. Aliénation Immeuble Ambassade du Niger au Nigéria ;
12. Immeubles de l'Etat (cessions de villas ONAREM) ;
13. Enquêtes administratives de 13, Communes Région de Tillabéry ;
14. Crédit du Niger ;
15. SPEEN (recouvrement créances) ;
16. SML (LIPTACO) ;
17. Rapport d'enquête administrative au COU, Juillet 2010 ;
18. Enquête administrative provisoire sur les sites portuaires, 2008 ;
19. Enquête administrative à la CCIAN ;
20. SONIDEP (recouvrement créances) ;
21. Enquête administrative SPEEN ;
22. Rapport de passation de service à la DGCTP ;
23. Rapport d'Inspection à la NITRA ;
24. Rapport d'enquête administrative au HCCT ;
25. Rapport d'investigation ARMP, marché par entente directe Ministère de l'Intérieur ;
26. Niger poste (recouvrement des créances) ;
27. SONITEL (recouvrement des créances) ;
28. Rapport de passation de service au Gouvernorat de Diffa (avec un aspect crédit féminin) ;
29. Opération Hadj 2009 ;
30. Créances fiscales DGI ;
31. Enquête administrative à l'Assemblée Nationale ;
32. Hôtel Gawèye (créances) ;
33. Rapport d'enquête administrative à la DGPV ;
34. Rapports dans les communes de la Région de Zinder (CU Zinder, C1, C2 et C3) ;
35. Rapport d'enquête administrative VLRA ;
36. Rapport d'enquête administrative classes préfabriquées, Ministère de l'Education Nationale ;
37. Rapport d'enquête administrative opérations pétrolières SONIDEP ;
38. Espaces CCOG et AFN ;
39. Enquête administrative au CFPA de Zinder ;
40. Enquête administrative au CNUT (3 affaires mises en évidence : AFS - TPS - parcelle) ;
41. Enquête administrative vente véhicules de la Présidence ;
42. Centrale d'Approvisionnement (ventes tracteurs et enquête administrative) ;
43. Centrale d'Approvisionnement (Dossier engrais) ;
44. Enquête administrative à la CU de Niamey ;
45. SAHELCOM (créances) ;
46. ECOGAR (créances) ;
47. Rapport d'enquête administrative à Diffa dossier ONAHA ;
48. Rapport d'enquête administrative à la CENI ;
49. Rapport d'enquête administrative au CESOG ;
50. Passation de service paieries ;
51. Rapport d'enquête administrative magasin sous douanes ;
52. Enquête administrative ORTN ;

53. Passation de service et enquête au garage administratif ;
54. Pharmacies des urgences Hôpital Niamey ;
55. Enquête au Ministère des Mines ;
56. Commune urbaine de Tessaoua ;
57. Passation de service au Gouvernorat de Zinder ;
58. Enquête administrative à l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- 59/60/61 : Rapports de l'Inspection des Fi-

- nances, de passation de service des gouvernorats d'Agadez ; Tillabéry et Maradi ;
62. Rapports de l'Inspection des Finances, de passation de service du gouvernorat de Tahoua ;
- 63/64 : Rapports de l'Inspection des Finances, de passation de service de Paierie de Tahoua et Agadez ;
65. Rapports de l'IGAT, enquêtes administratives de 9 communes de la région de Maradi.

LISTE DES 23 DOSSIERS TRANSMIS A LA JUSTICE

1. Enquête administrative au Ministère du Commerce (affaire Fonds de l'Energie) ;
2. Dossier NIGELEC ;
3. Dossier Fonds de Restructuration des Administrations Financières au Ministère des Finances ;
4. Dossier des Permis Miniers ;
5. Enquête administrative au COU ;
6. Enquête administrative au Ministère de l'Elevage (Fonds d'Appui CEN-SAD) ;
7. Dossier aliénation immeuble Ambassade du Niger à Lagos ;
8. Dossier SONIDEP (opération pétrolières) ;
9. Dossier NITRA ;
10. Dossier HCCT ;
11. Dossier Hadj 2009 ;
12. Dossier VLRA (récupération et réparation de véhicules militaires de VLRA) ;
13. Dossier CFPA Zinder ;
14. Dossier Centrale d'Approvisionnement (engrais et tracteurs) ;
15. Dossier Communauté Urbaine de Niamey ;
16. Dossier CENI (un volet destiné à la cour d'Etat et un autre au Procureur de la République) ;
17. Enquête administrative à la Direction Générale de la Protection des Végétaux ;
18. Enquête administrative au Centre des Œuvres Universitaires (COU) ;
19. Dossier Conseil National des Utilisateurs des Transports CNUT (trois affaires : Acompte Forfaire Spéciale (AFS), Togo Parc Service (TPS), parcelle Niamey) ;
20. Passation de service suivi d'enquête administrative au Garage Administratif ;
21. Dossier passation de service au Gouvernorat de Diffa (aspect crédit féminin transmis à la justice) ;
22. Commune 2 de Zinder ;
23. Dossier passation de service au Gouvernorat de Zinder (fête tournante du 18 décembre 2006).

La CNDELFF Chiffres:

6 510 947 902 FCFA, repartis comme suit : - 5 316 776 387 FCFA au niveau du compte N°7902 du Trésor; - 230 000 000 FCFA de recouvrements directs effectués ; 535 258 000 FCFA gelés à une banque primaire, en attendant une décision judiciaire; - 428 912 915 FCFA de cautions judiciaires déposées au Trésor; -22 splits en mauvais état; - 14 splits en bon état; -2 splits neufs; -7 ordinateurs portables; -Une (1) mini imprimante; -Un (1) appareil photo numérique; - Un (1) réfrigérateur; - Une (1) moto CG 125 " Lionmoto " en état de marche; - Une (1) moto CG 125 " TSUBA " en état de marche; -Une (1) Moto YAMAHA 50 " homme ", hors d'usage.

Après les résultats du 2ème tour

Le premier faux-pas de Seyni Oumarou

Le Président du MNSD-Nassara Seyni Oumarou, candidat malheureux de l'Alliance pour la Réconciliation Nationale (ARN), vient de commettre son premier faux-pas depuis sa défaite au 2ème tour devant Mahamadou Issoufou. Alors qu'on attendait de le voir sur le front politique reprendre son bâton de pèlerin, retourner sur ses pas à l'intérieur du pays, pour remercier les plus d'un million de militants qui ont eu confiance et voté pour lui, avant même que le gagnant le fasse, le président du MNSD-Nassara Seyni a choisi plutôt la politique de salon et des protocoles. Alors qu'on l'attendait dans de grands rassemblements à l'intérieur du pays pour remercier tous ces nigériens qui ont voté pour lui, leur renouveler son amitié et leur demander de continuer à lui faire confiance, il a choisi tout bonnement de suivre le président du CSRD le Général Djibo Salou et son successeur Mahamadou Issoufou en villégiature au Nigeria voisin.



Le candidat Seyni Oumarou

Faut-il passer par les couloirs de la CEDEAO pour atteindre le fauteuil présidentiel à Niamey ? Telle est la question que se posent beaucoup de Nigériens quand ils ont aperçu le Président du MNSD-Nassara dans les valises du Général Salou en partance vers le Nigeria. La réponse est vite trouvée, c'est " NON ! " Si la connaissance du Nigeria, de la CEDEAO et de ses lobbies était un atout, le président Mahamane Ousmane serait arrivé au moins au second tour.

Qui plus est, dans le processus électoral qui vient d'être bouclé tout était déjà joué avant les élections, puisque la plupart des acteurs et observateurs étaient partis de l'idée qu'on ne pouvait pas renverser un régime et le voir revenir aux affaires ! Si quelqu'un avait donc à remercier la CEDEAO et autres organisations internationales, du genre le PNUD (ou plutôt sa Kardjatou Low, qui fait tant de zèle) ce n'était vraiment pas Seyni.

Et si c'était pour obtenir la levée des sanctions imposées à notre pays par la CEDEAO, l'ancien président de l'Assem-

blée Nationale du Niger Seyni Oumarou n'était pas en principe le bouc-émissaire idéal. Puisque, non seulement il n'y était pour rien dans l'imposition de ces sanctions, mais en plus, sa participation à ce voyage l'a plus infantilisé qu'elle ne l'a grandi politiquement. Il espérait se faire passer pour un démocrate, un nationaliste qui, par amour pour son pays, est prêt à tout faire ! Pour ses hôtes et ceux qui le promènent comme un trophée de la démocratie, il passe plutôt pour un rigolo ! Voilà un bon candidat qui, à quelques voix près, a failli être chef de l'Etat, mais qui accepte de ne devenir qu'un simple bagage lors du voyage de l'équipe gagnante, sans même souffler mot à certains de ses amis politiques !

S'il y a quelqu'un qui doit quelque chose aux lobbies nigériens des Abdousalami Aboubacar, des Godluck Jonathan et autres Mangal, ce n'est vraiment pas lui. D'abord, parce que ces lobbies l'ont combattu jusqu'à la dernière énergie. Ensuite, c'est sachant bien qu'il existe, qu'ils ont consciencieusement choisi leur camp, et

ont tout fait pour qu'il échoue, pour ainsi donner raison à l'absurde théorie politique (de désignation déguisée), qui dit qu'un régime qui a été renversé ne doit pas logiquement revenir au pouvoir.

La manœuvre était tellement flagrante que même à quelques jours du scrutin présidentiel 2ème tour, on a vu le grisonnant général se faufiler dans les allées du pouvoir nigérien à la recherche d'on ne sait quoi ! Alors que l'idée unanimement partagée que les nigériens avaient de lui était celle d'un sapeur-pompier, qui n'est là qu'en cas de crise insoluble, le voilà à un moment où il n'y avait aucun nuage dans l'atmosphère politique nigérienne. Qu'est-il venu chercher, si ce n'est de vérifier si le dispositif pouvant assurer la victoire de " son " candidat est bien en place ? Cette hypothèse est d'autant plus plausible qu'à cette date, il n'y avait aucune crise au Niger, aucun nuage sur le processus électoral. Rien n'appelait sa visite si ce n'est la vérification du dispositif ou la nécessité d'une manœuvre de dernière minute.

Mais à quelque chose malheur est bon ! Puisque, ce voyage de Seyni Oumarou avec Mahamadou Issoufou et Djibo Salou a déjà commencé à susciter des frictions dans les milieux lumanistes, qui considèrent que, Issoufou pouvait certes aller avec Seyni, sous l'égide de Djibo Salou ; mais la délégation ne devrait pas partir sans Hama Amadou, le faiseur de roi ! Quels sont leurs arguments ? Quel rôle Hama avait-il à jouer dans la délégation à leur arrivée au Nigeria ? Pourquoi ne l'a-t-on pas retenu ? Quels impacts cela pourrait-il avoir sur la bonne santé des rapports entre Issoufou et son principal allié ? Un tas de questions qui pour l'instant n'ont pas de réponses !

Au total, une chose doit être au moins claire pour Seyni : il ne doit pas jouer aux côtés de Issoufou le jeu très équivoque que le Président Tandja lui a fait jouer à un certain moment, pour que Issoufou se retrouve en plein midi dans les rues de Koirà Tégui en train de crier à la trahison !

Si l'on ne veut pas être trahi, la précaution la plus élémentaire, c'est de rester soi-même et ne pas se laisser bernier par un excès de confiance ! Il s'agit d'aller en prenant toutes précautions, un peu comme le diraient les partisans du Général Bahari, quand dans leur devise ils suggèrent en matière électorale " A kasa, a raka, a tsare ! ", autrement dit " rester vigilant sur toute la ligne! "

Ibrahim Manzo

CDS-Rahama

Les anciens ministres Abdou Labo, Ari Ibrahim, Souley dit Bonto et leur groupe suspendus pour 6 mois

Le sort des anciens ministres Abdou Labo, Ari Ibrahim et de leur groupe d'agitateurs, qui ont voulu vendre l'âme du CDS-Rahama à Mahamadou Issoufou et au PND-S-Tarayya est apparemment scellé. Par décision de la réunion du bureau politique en date du 22 Mars 2011, l'ancien ministre d'Etat Abdou Labo, les anciens ministres Ari Ibrahim et Souley Hassan dit Bonto, plus trois autres membres du bureau politique, sont suspendus du parti pour 6 mois " à compter du 20 mars 2011 ", " pour violations flagrantes, délibérées et répétées des dispositions des Statuts et Règlement Intérieur du parti. "

Sont-ils des révolutionnaires, des nouveaux rénovateurs ou de simples collabos, pris en flagrant délit, en train de moucharder la CDS-Rahama au compte d'un autre parti ? Tout laisse indiquer qu'on penche plutôt vers les deux dernières hypothèses.

Après avoir provoqué, maintenu et propagé l'agitation au sein de la CDS-Rahama, pendant toute la durée du processus électoral, l'ancien ministre d'Etat, de l'équipement, puis de la communication et de la culture Abdou Labo et son groupe qui ont amorcé le processus de déstabilisation de leur parti, viennent d'en avoir pour leur grade. La riposte a été à la hauteur de l'affront. En lieu et place d'obtenir le débarquement de Mahamane Ousmane, ou le revirement de son parti pour le compte de leurs commanditaires, ils ont été exclus du parti.

Par une décision de la réunion du bureau politique en date du 20 Mars 2011, l'ancien super-ministre Abdou Labo, l'ancien ministre de l'éducation Ari Ibrahim, qui fut un des protagonistes de l'affaire MEBA,



Le chef des mutins de la CDS l'ancien ministre d'Etat Abdou Labo

et l'ancien ministre de la défense Souley Hassan dit Bonto viennent d'être suspendus du parti pour 6 mois.

Ainsi, par Décision N°005/P/BPN/CDS-RAHAMA/2011 du 20 mars 2011, portant suspension d'un militant, Labo et mis à la porte pour un semestre. Chacun de ses 2 lieutenants est frappé de la même sanction, l'un par décision N°006/P/BPN/CDS-RAHAMA/2011 du 20 mars 2011 et

l'autre par décision N°007/P/BPN/CDS-RAHAMA/2011 du 20 mars 2011.

Trois autres dinosaures de la CDS sont mis à la porte par la même réunion : il s'agit de l'ancien député Maïdadji Allembèye de la section de Dosso, d'un certain Ibrahim Halilou et de Souley Idi, tous membres du bureau politique national. La réunion ne néglige aucun détail. Elle fait ampliation de sa décision aux 8 directions régionales, aux 44 sections, aux 266 structures communales du parti ; et bien entendu au ministère de l'intérieur, de la décentralisation et de la sécurité publique.

Il est à noter que c'est après une demande d'explication en date du 1er mars 2011, adressée à l'intéressé par voie d'huissier, commis par le Bureau Politique National, puis le constat, puis l'analyse des réponses données à l'huissier " commis par le Bureau Politique National aux fins d'entendre les motivations de l'intéressé qui viole les dispositions de l'article 13 des Statuts, 81 et 82 du Règlement Intérieur ", l'huissier en a dressé procès verbal. C'est en s'appuyant sur les résultats de cette a été décidé de la suspension de Abdou Labo à la réunion ordinaire du 20 Mars. C'est la même procédure qui a été suivie pour les autres. Et ils ont été suspendus le même jour à la réunion du 20 Mars 2011, pour les mêmes motifs.

Pour le bureau politique national de la CDS, ils ne sont censés ignorer la procédure habituellement mise en œuvre en matière de

soutien à un candidat, comme ce fut le cas en 1999 et 2004, " pour le soutien du parti à un candidat au deuxième tour des élections présidentielles. " en appui à, sa thèse, le BPN CDS, rappelle que le processus de décision de soutien au candidat que le parti aura décidé de soutenir est quasiment arrivé à son terme, avec leur pleine participation, en tant que membres du bureau politique national. Nonobstant leur participation à ce processus, ils se sont frauduleusement soustraits " délibérément des structures du Bureau Politique National en vue de participer à la constitution illégale d'un groupe de militants qui a élaboré et rendu publique le mercredi 16 février 2011, par voie de médias. " Cette une déclaration intitulée " Déclaration des membres du Bureau Politique National ", qui visait à court-circuiter celle du Bureau Politique National, " seul organe du parti habilité à cet effet ", accordait le soutien " de la CDS " au candidat Mahamadou Issoufou, 48 heures avant la décision du BPN.

Autant dire que, loin d'être dans une logique de conciliation, d'unité et de cohésion de leur parti, les insurgés, alignés derrière Labo étaient rentrés dans une logique fragmentaire, de confrontation avec le reste du bureau

(Suite, lire page 4)

Symposium International sur la Sécurité Alimentaire au Niger Trouver des solutions durables aux séculaires problèmes de l'insécurité alimentaire

Le Premier Ministre Mahamadou Danda a procédé, lundi au Palais des Congrès de Niamey, à l'ouverture du Symposium International sur la Sécurité Alimentaire et nutritionnelle au Niger (SISAN). Prévu pour se tenir du 28 au 31 mars 2011, cette rencontre organisée par la Haute Autorité à la Sécurité Alimentaire (HASA), avec l'appui des partenaires du Niger, vise à mettre fin à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger.

Le Forum de Niamey, le premier du genre, réunit des experts, des chercheurs, de décideurs politiques et des acteurs impliqués dans la lutte contre l'insécurité alimentaire. C'est un espace de réflexions, d'échanges et de capitalisation des expériences et des leçons apprises pour une nouvelle politique et une gouvernance multisectorielle de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger. Les participants venus du Niger et de l'extérieur (Asie, Europe et Afrique), réfléchissent sur les origines et les causes structurelles de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité des populations au Niger, les expériences et les leçons tirées des mécanismes de prévention et de gestion des crises, des systèmes d'information et de suivi-évaluation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les nouveaux enjeux et défis de la sécurité alimentaire et nutritionnelle tels que la pression démographique, l'impact des changements climatiques, la sécurisation foncière, l'environnement économique sous-régional et international, l'apport des nouvelles technologies, etc.

Toutes ces thématiques concourent à la recherche d'une réponse à la question : " comment assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le cas d'un pays sahélier confronté aux rigueurs climatiques et aux aléas pluviométriques ", a dit le Premier Ministre à l'ouverture de ce symposium. " Il s'agit donc, a-t-il fait savoir aux participants, d'une part, de relever et d'éliminer tous les obstacles qui entravent la production alimentaire et de l'autre, d'identifier toutes les mesures durables susceptibles de faire de la sécurité alimentaire et nutritionnelle une réalité au Niger ".

C'est pourquoi le Premier Ministre a demandé aux participants d'engager une réflexion de fond sur une exploitation optimale du potentiel naturel existant, des besoins alimentaires connus, des ressources humaines disponibles et des matériels rationnellement mobilisables afin de doter le Niger d'une stratégie de sécurité alimentaire adaptée et durable. Auparavant, le président de la HASA, le colonel Goukoye Abdoukarim, après avoir rappelé les raisons de la création de son institution, qui est chargée de la prise des mesures adéquates pour juguler la crise alimentaire devenue récurrente au Niger, a situé les ambitions du symposium. " Notre ambition est de trouver ensemble et pour longtemps des solutions durables aux séculaires et combien épineux problèmes de l'insécurité alimentaire ", a-t-il indiqué. Inscrite dans les priorités du Gouvernement, la question de sécurité alimentaire ne dispose toujours pas de cadre stratégique d'orientation, de mise en cohérence, de coordination et de suivi-évaluation de toutes les interventions à court, moyen et long termes.

C'est donc à partir d'une analyse critique des réponses aux différentes crises alimentaires et nutritionnelles connues au Niger ces dernières années que les participants à ce symposium vont tirer les



Un stand de produits alimentaires au forum

leçons des mécanismes de prévention et de gestions de ces crises. Pour ce faire, a dit le colonel Goukoye Abdoukarim, " le présent symposium répondra aux attentes placées en lui seulement lorsqu'il aura, d'une part, identifié les forces et les faiblesses des politiques et stratégies mises en œuvre en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger et d'autre part, lorsqu'il aura formulé des lignes de stratégies durables de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour le Niger ". " Nous devons nous engager dans la lutte et mobiliser sans tarder les potentialités et les ressources pour atteindre cet objectif ", a plaidé le Président de la HASA.

Pour sa part, le chef de la délégation de l'Union Européenne, Hans-Peter Schadek, au nom des partenaires techniques et financiers (PTF), après avoir insisté sur la nécessité de ne pas perdre de vue l'importance de l'intégration de l'aspect nutritionnel, la réponse apportée à la crise en 2010 et les défis stratégiques à l'avenir, a réitéré la volonté des partenaires d'accompagner le Niger dans son action contre la malnutrition et dans la prévention et la gestion des crises alimentaires.

Quant à la Représentante résidente du Système des Nations Unies au Niger, Mme Khardiata Lô N'Diaye, elle a fait observer que la recherche d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable est au centre de la problématique actuelle de développement humain au Niger et dans les pays du Sahel. Après avoir partagé certains constats tirés des crises alimentaires et nutritionnelles récurrentes au Niger, Khardiata Lô N'Diaye a précisé que l'action de coordination humanitaire chaque fois initiée, a été déterminante dans la prise en charge par les autorités de l'importance de la crise et de leur engagement pour un appel international. Elle a insisté sur le rôle crucial et particulier des femmes en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle que le forum de Niamey ne devait pas de perdre de vue.

Enfin, le Secrétaire exécutif du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), l'ancien Premier ministre nigérien, Ibrahim Hassane Mayaki, après avoir salué la tenue de ces assises, a rappelé l'initiative de l'Union Africaine qui consiste à développer l'agricul-

ture à travers le Programme pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDA) et par rapport auquel le Niger est allé au bout du processus de mise en œuvre. Il a réaffirmé la disponibilité du NEPAD dans l'aide à la mobilisation des ressources en faveur du développement agricole de l'Afrique.

Cette rencontre de Niamey devait déboucher sur un engagement politique fort dit " Déclaration de Niamey " pour " mettre fin à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger ". Elle sera suivie d'une conférence des décideurs entre mai et juin 2011.

Maman K.PANTCHO

(Suite de la page 3)

politique, qui compte au total 185 membres. Or, eux et leur groupe, les signataires de la fameuse déclaration du 16 Février à Africa Hall ne sont que 78. Par la suite beaucoup dont les noms ont été mentionnés ont d'ailleurs fait une déposition par voix d'huissier pour ne pas se reconnaître dans la mutinerie de Labo. Les insurgés, ont-ils dans ces conditions la majorité qui leur permet d'engager le parti, sans concertation avec les autres membres du bureau politique national ? Difficilement envisageable !

C'est sans doute cette façon cavalière de prendre le problème qui a cabré le Président du parti Mahamane Ousmane, son Secrétaire Général Djina Abdoulaye (qui est un des plus dévoués à la cause du parti, et très proche de Ousmane), pour qu'ils prennent les taureaux par les cornes. Avant tout débat interne, ils ont d'abord réglé la question auprès des bases de la CDS, en montrant que ce sont eux qui tiennent vraiment le parti ; et que si quelqu'un devait négocier avec la CDS, ce sera avec eux qu'il lui faut le faire ; où alors il n'aura rien de la CDS !

Ce n'est qu'après qu'ils ont posé le débat en interne, plus d'un mois après le forfait de Labo et de ses amis.

Cette décision, qui sonne comme un signal fort en direction de ces politiciens aux positions équivoques et vis-à-vis de leurs utilisateurs du PNDS les oblige à se déterminer. Ils sont obligés dans le



Une vue de la table de séance

délai de 6 mois de choisir définitivement leur camp. Ou ils restent dans leur parti, ou ils le quittent pour adhérer au PNDS-Tarayya, comme l'ont fait les anciens militants du PNA-AI Oumma, qui ont choisi de quitter, en toute responsabilité, ce parti pour adhérer au PNDS-Tarayya. Comme l'ont fait, individuellement ou collectivement d'autres militants d'autres formations politiques.

Mais là, ils risquent de tomber dans l'anonymat le plus complet, aux seuls motifs que des gens qui trahissent leurs partis dans ces conditions n'ont aucune chance de se faire accepter de bon cœur par les doctrinaires du PNDS, qui ont un souverain mépris pour les traîtres. Ils y resteront, mangeront et boiront peut-être, au gré des circonstances ; mais ils ne comprendront jamais vers où va le PNDS-Tarayya, parce que là, ils ne sont que des greffons, rameaux d'un autre arbre !

Ibrahim Manzo

Extrait de l'Arrêt n° 012/1 1/CCT/ME du 1er Avril 2011

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| Nombre de communes | 266 |
| Communes parvenues et traitées..... | 266 |
| Inscrits | 6.740.046 |
| Inscrits ayant voté | 3.043.198 |
| Votants sur liste additive..... | 156.829 |
| Nombre total de votants | 3.300.027 |
| Bulletins blancs ou nuls..... | 203.209 |
| Suffrages exprimés valables | 3.096.818 |
| Taux de participation | 48, 96 % |
| Taux d'abstention..... | 51, 04 % |

Répartition des voix par candidat :

Issoufou Mahamadou : 1.797.382, soit 58, 04%
Seïni Oumarou : 1.299.436, soit 41, 96%

Qu'il y a lieu dès lors de valider et proclamer lesdits résultats ;

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 48 al 9 de la Constitution qu'est déclaré élu le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix à l'issue du deuxième tour; Considérant que le Conseil Constitutionnel de Transition constate que le candidat ISSOUFOU MAHAMADOU a obtenu le plus grand nombre de voix ;

Qu'il y a lieu par conséquent de le déclarer élu Président de la République. Déclare en conséquence élu Président de la République du Niger le sieur ISSOUFOU MAHAMADOU pour un mandat de cinq (05) ans à compter du 2 avril 2011 à 00 Heure ;

"Dit que le présent arrêt sera notifié au Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante et publié au Journal Officiel de la République du Niger.

Point de presse de Maître Souley sur la détention de Tandja

Des manœuvres politiques à l'expression de la haine

L'avocat du président Tandja Mamadou Maître Souley Oumarou a tenu en début de semaine un point de presse pour informer l'opinion publique nationale et internationale de la situation de son client, au sortir de la cour d'appel de Niamey, où il avait déposé une demande de mise en liberté provisoire au nom de son client. Cette demande formulée et déposée au cabinet du doyen des juges d'instruction depuis trois mois, selon l'avocat, été rejetée, au prétexte qu'il y a des témoins à entendre dans l'affaire. Entre la lenteur de la justice et les manœuvres politiques des autorités nigériennes pour garder Tandja en prison, il n'a pas tari des mots pour fustiger cette attitude qu'il considère contraire au droit et au bon sens, qui ne peut relever selon lui que de la haine que les gens vouent à Tandja.

Saura-t-on jamais plus d'ailleurs sur cette situation de non-droit si le gouverneur de Diffa le Colonel Fodé Camara ne s'était pas rendu à Maïné Soroa pour présenter ses condoléances, celles du gouvernement et celles du CSRD à la famille de Tandja ? Ce n'est pas évident ! Parce que tout le monde croirait que Tandja a pu s'y rendre discrètement et sous haute escorte et que les militaires ont eu la bienveillance de l'y amener sans bruits.

Mais ce déplacement officiel couvert par la plus grande chaîne nationale, comme une actualité régionale, a permis de savoir que l'ancien président Tandja Mamadou, qui a perdu sa maman, au

moment où il est détenu en toute illégalité dans les geôles du CSRD n'a pas pu bouger de sa prison. Il n'a donc pas pu aller se recueillir sur la tombe de sa mère et recevoir les condoléances de ses amis et proches. Dans ce dossier, on est finalement passé des manœuvres politiques et politiciennes à l'expression " de la haine ", selon l'expression de son avocat.

Renversé en 15 minutes par la iunte au pouvoir, le président tandja va bientôt franchir le cap de son 15ème mois de détention illégale, avec à chaque détour des arguties juridiques nouveau utilisées par les militaires pour le garder en taule. Que lui reproche-t-on qui ne trouve sa

solution dans le droit nigérien en 14 mois de détention ? Après avoir exploré toutes les pistes, mélangé les considérations morales de sa supposée trahison (qui n'est pas un argument de droit !), les arguments politiques (le débat sur la violation de la constitution), et les arguments juridiques (de violation d'un arrêt de la Cour Constitutionnelle), l'affaire Tandja Mamadou, après avoir été un boulet aux pieds de la transition, risque, si l'on ne prend garde, d'être une épine que la transition laissera aux pieds du nouveau régime, qui s'installe dans quelques jours.

Dès lors, on imagine les raisons de l'annulation du forum de réconciliation prévu

le 05 Avril prochain. Les autorités nigériennes étaient sûres que la question de la libération de Tandja allait inévitablement se poser : un débat combien, gênant devant les partenaires extérieurs et les télévisions étrangères !

Mais qu'elles se rappellent bien que, c'est d'Allah nous venons tous ; et c'est à Lui que nous retournerons ; qu'IL s'est prescrit la miséricorde et qu'IL nous la prescrit à notre tour. IL nous prescrit instamment de nous faire miséricorde les uns envers les autres. IL s'est proscrit l'iniquité, IL nous la proscrit.

Ibrahim Manzo

Vous étiez à la cour d'appel aujourd'hui dans le cadre du dossier de l'ancien président Tandja Mamadou, de quoi il a été question ?

Il s'est agit d'une demande de mise en liberté provisoire que nous avons eu à formuler déjà devant le doyen des juges d'instruction, qui avait été rejetée sous prétexte qu'il y a des témoins qu'il reste à entendre. Et nous estimons que cette décision n'est pas justifiée. Et nous avons donné une série de raisons. La première raison réside dans l'accusation même, sur la base de laquelle il a été inculpé.

Vous vous rappelez que la cour de la CEDEAO avait rendu le 08 novembre un arrêt qui disait que monsieur Tandja était détenu arbitrairement. Et elle avait ordonné sa mise en liberté immédiate. Donc on se serait légitimement attendu que, dès lors que cet arrêt a été rendu, qu'on retrouve Tandja parmi les membres de sa famille. Au lieu de cela des esprits malins ont fait en sorte qu'une procédure de levée d'immunité soit engagée, non pas devant l'Assemblée nationale - pour avoir la patience qu'elle soit installée - mais devant la cour d'Etat.

Au moment où la cour d'Etat a été saisie, la constitution qui nous régit aujourd'hui était déjà adoptée. Par conséquent, elle rétablissait la haute cour de justice dans la plénitude de ses fonctions. Et la levée de l'immunité étant obtenue, qu'est ce qui s'est passé ? Logiquement même si vous enlevez l'immunité, un ancien président de la République a ce qu'on appelle le privilège de juridiction. Et pour Tandja, le seul juge qui pouvait connaître des actes qu'il a rendus dans l'exercice de ses fonctions, c'est la Haute Cour de Justice.

Dès lors que la constitution est adoptée, c'est à cette cour qu'il fallait s'atteler à le déférer et non à la Cour d'Etat. Qu'à cela ne tienne ! On est parti trouver Tandja Mamadou à la villa verte, on l'a inculpé, mis sous mandat dépôt et déposé à Kollo, sur la base d'un prétendu dossier relatif à la SONIDEP.

Un compte qui a été ouvert par le DG en son nom propre, et qui faisait des retraits à sa guise. Puisque tous les retraits ont été faits par le propre planton de la SONIDEP, qui malheureusement est décedé. Dioffo aurait déclaré qu'ils ont des prix préférentiels de carburant et que c'est ce bénéfique qui est destiné à l'Etat. Or, il s'est avéré que c'est Dioffo qui avait proposé à Tandja de demander, par deux fois, des dons de carburant en 2003 et 2009

au profit du Niger, dans le cadre de la rébellion du nord et du front Est Lac Tchad.

Cela est du au fait que lorsque Tandja était venu au pouvoir en 1999, les nigériens lui auraient remis deux chèques de 250 millions chacun comme cadeau, que c'est une coutume qui se faisait, et le président avait demandé que les deux soient remis au Trésor. Et c'est avec cet argent que des Toyota avaient été achetées au profit des forces de sécurité. Mais en même temps il s'est avéré que le fameux don dont ils parlent n'a jamais eu lieu.

Et dès lors que Dioffo l'a reconnu, je ne vois même pas pour quelles raisons quelqu'un qui dit ne pas avoir reçu de don de carburant, pourrait donner de l'argent à quelqu'un. Et ce compte-là, on a vu qu'il a eu des transferts de l'étranger ; ce qui laisse supposer qu'il a été exonéré, exhaussé, et que la DG a toujours maintenu qu'il n'a rien eu. Et aujourd'hui nous demandons d'approfondir l'enquête.

Deuxièmement, les seules sorties qu'il y a eu, c'est dans le cadre de la francophonie. Quand il y a eu la francophonie vous saviez que c'était bloqué, et le responsable de ce projet même a été arrêté. Donc il y a des Etats de la sous-région qui avaient aidé le Niger pour une bonne organisation de ces jeux. Et c'est le reliquat de ces dons que le Président a utilisé qui pour le Nord, qui pour les aides sociales, qui pour les bons de valeurs au profit des forces de sécurité. Cela est reconnu que ce ne sont pas les biens de la SONIDEP. Donc aujourd'hui parce qu'on a demandé ou donné le reliquat aux forces de sécurité ceux à quoi, ce qu'il n'est revenu, est-ce qu'on peut garder quelqu'un en prison ?

Voilà ce que nous, nous avons dit : dès lors qu'il n'a pas eu des dons il n'ya pas de sortie de biens ! Et puis quand même ! Les nigériens devraient avoir honte ! Comment garder en prison un président de la République avec les fonds qu'on lui donnait, pour 4 milliards premièrement, en violation d'un arrêt international, et en le prenant à partir d'un endroit où il est détenu illégalement ?

Mais, je pense qu'il y a des gens qui véhiculent de la haine et du mépris pour Tandja qui les a servis pendant 10 ans et pour 4 milliards. C'est même une honte pour le Niger d'en entendre parler, d'autant plus que si c'était une affaire d'argent, ce que nous voulons, comme les

(suite page 6)

Nation

Le Conseil Constitutionnel de transition déclare les résultats définitifs des présidentielles 2^{ème} tour

Issoufou Mahamadou : 1.797.382 soit 58, 04% ; Seïni Oumarou : 1.299.436 soit 41, 96%. Tels sont là les résultats définitifs proclamés par le Conseil constitutionnel ce vendredi 1er avril 2011, validant ainsi les résultats issus du second tour de l'élection présidentielle tenue le 12 mars passé. Le Conseil constitutionnel vient donc de confirmer l'élection de M. Mahamadou Issoufou à la Présidence de la République du Niger, pour un mandat de 5 ans à compter de 2 avril 2011, a indiqué la Présidente du Conseil constitutionnel de transition Mme SALIFOU Fatimata BAZEYE à l'issue de l'audience publique de cette institution qu'elle dirige.

Le Conseil constitutionnel a par ailleurs procédé à l'annulation des résultats des 287 bureaux de vote. A Agadez : les résultats de 5 bureaux de vote ont été annulés ; à Diffa : 17 bureaux de vote annulés ; à Dosso : 22 bureaux de vote annulés ; à Maradi : 65 bureaux de vote annulés ; à Tahoua : 66 bureaux de vote annulés ; à Tillabéry : 47 bureaux de vote annulés ; à Zinder : 54 bureaux de vote annulés et à la Communauté urbaine de Niamey : les résultats de 11 bureaux de vote ont été annulés. Toutes ces annulations, sont liées à l'absence de certaines mentions obligatoires sur les procès verbaux de dépouillement des résultats.

Aucun recours en contentieux électoral n'a été fait devant le Conseil constitutionnel. On se rappelle, moins d'une semaine après la proclamation des résultats globaux provisoires par la Commission électorale nationale indépendante (CENI), le candidat malheureux Seïni Oumarou ainsi que la coalition des



Le Président déclaré élu Mahamadou Issoufou

partis politiques qui soutiennent sa candidature, avaient officiellement reconnu la victoire de Mahamadou Issoufou, en déclarant qu'ils n'ont aucune intention de faire de recours devant le Conseil constitutionnel. En plus d'une déclaration, Seïni Oumarou va même rencontrer son challenger à son domicile pour le féliciter.

Notons que la validation des résultats issus des élections présidentielles intervient au lendemain de la clôture d'un colloque organisé par les forces de défense et de sécurité du 28 au 31 mars en vue de réfléchir sur un mécanisme qui puisse mettre fin à l'irruption de l'armée sur la scène politique nationale, à travers un coup d'état.

L'investiture du nouveau Président de la République est prévue pour se tenir le jeudi 7 avril 2011 au lieu de mercredi 6 avril, date initialement annoncée. Ce report est lié à l'investiture du Président de la République du Bénin, Docteur Thomas Yayi Boni, prévue pour le 6 avril prochain, pour un second mandat.

Lamine Souleymane

Le retour de Jésus

Le retour de Jésus est l'espérance du peuple chrétien. La Bible parle de **"la bienheureuse espérance, et la manifestation de la gloire du grand Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ" (Tite 2:13)**. Le Seigneur va revenir, et c'est pour les chrétiens un sujet de consolation. **"Consolez, consolez mon peuple, dit votre Dieu. [...] Voici votre Dieu ! Voici, le Seigneur, l'Eternel vient avec puissance, et de son bras il commande ; Voici, le salaire est avec lui, et les rétributions le précèdent." (Esaïe 40:1,9-10) (voir aussi 1 Thessaloniens 4:18)**

Ce jour est synonyme d'une grande joie pour les chrétiens, parce qu'ils seront enfin avec leur Sauveur, Celui qui les aime. Ce sera la fin des souffrances, et le rétablissement de toutes choses. La paix, la moralité et la justice retrouveront enfin leur place. **"J'entendis une voix forte qui venait du trône et disait : Maintenant la demeure de Dieu est parmi les hommes ! Il demeurera avec eux et ils seront Ses peuples. Dieu Lui-même sera avec eux, Il sera leur Dieu. Il essuiera toute larme de leurs yeux. Il n'y aura plus de mort, il n'y aura plus ni deuil, ni lamentations, ni douleur. En effet, les choses anciennes auront disparu." (Apocalypse 21:3-4)**

Ce sera par contre pour ceux qui n'auront pas cru en Jésus un moment d'une grande tristesse. **"Alors, le signe du Fils de l'homme apparaîtra dans le ciel ; alors, tous les peuples de la terre se lamenteront, ils verront le Fils de l'homme arriver sur les nuages du ciel avec beaucoup de puissance et de gloire." (Matthieu 24:30)** Ce retour est une certitude. **"de même Christ, qui s'est offert une seule fois pour porter les péchés de plusieurs, apparaîtra sans péché une seconde fois à ceux qui l'attendent pour leur salut." (Hébreux 9:28)** Après Sa première venue sur terre, Jésus a dit : **"Oui, je viens bientôt" (Apocalypse 22:20), ce qui ne laisse aucun doute quant à une seconde venue.**

Jésus va revenir dans plusieurs buts

* pour avoir Ses disciples avec Lui, parce qu'Il les aime. **"Et, lorsque je m'en serai allé, et que je vous aurai préparé une place, je reviendrai, et je vous prendrai avec moi, afin que là où je suis vous y soyez aussi." (Jean 14:3)**

* pour juger et rendre à chacun selon ses oeuvres. **"Car le Fils de l'homme doit venir dans la gloire de son Père, avec ses anges ; et alors il rendra à chacun selon ses oeuvres." (Matthieu 16:27)**

* Pour restaurer le peuple d'Israël et le ramener dans son pays. **"Ainsi parle l'Eternel : Je retourne à Sion, et je veux habiter au milieu de Jérusalem. Jérusalem sera appelée ville fidèle, et la montagne de l'Eternel des armées montagne sainte. [...] Ainsi parle l'Eternel des armées : Voici, Je délivre Mon peuple [Israël] du pays de l'orient et du pays du soleil couchant. Je les ramènerai, et ils**

habiteront au milieu de Jérusalem ; ils seront Mon peuple, et Je serai leur Dieu avec vérité et droiture." (Zacharie 8:3,7,8)

* pour le **"rétablissement de toutes choses" (Actes 3:21)**. Il régnera alors sur toute la terre : **"Lorsque le Fils de l'homme viendra dans Sa gloire, avec tous les anges, Il s'assiéra sur le trône de Sa gloire." (Matthieu 25:31)**

"Pour ce qui est du jour ou de l'heure, personne ne le sait, ni les anges dans le ciel, ni le Fils, mais le Père seul." (Marc 13:32). Beaucoup de personnes ont essayé de donner une date à ce jour, beaucoup ont fait croire qu'ils savaient quand arriverait la fin du monde. Personne ne le sait ! Cependant, le fait est que Jésus reviendra : chacun doit s'assurer d'être prêt ! **"Prenez garde à vous-mêmes, de crainte que vos coeurs ne s'appesantissent par les excès du manger et du boire, et par les soucis de la vie, et que ce jour ne vienne sur vous à l'improviste ; car il viendra comme un filet sur tous ceux qui habitent sur la face de toute la terre." (Luc 21:34-35)**

Si la Bible ne nous donne pas de date, elle nous donne cependant des signes précurseurs :

* la grande méchanceté des hommes et le rejet de Dieu : **"Sache que, dans les derniers jours, il y aura des temps difficiles. Car les hommes seront égoïstes, amis de l'argent, fanfarons, hautains, blasphémateurs, rebelles à leurs parents, ingrats, irréligieux, insensibles, déloyaux, calomnieux, intempérants, cruels, ennemis des gens de bien, traîtres, emportés, enflés d'orgueil, aimant le plaisir plus que Dieu, ayant l'apparence de la piété, mais riant ce qui en fait la force. Eloigne-toi de ces hommes-là." (2 Timothée 3:1-5)**. C'est vraiment un bon portrait de notre société, n'est-ce pas ?

* la multiplication et l'intensité particulière des catastrophes naturelles, la multiplication des guerres, des famines : **"Jésus s'assit sur la montagne des oliviers. Et les disciples vinrent en particulier Lui faire cette question : dis-nous, quand cela arrivera-t-il, et quel sera le signe de Ton avènement et de la fin du monde ? Jésus leur répondit : Prenez garde que personne ne vous séduise. Car plusieurs viendront sous mon nom, disant : c'est moi qui suis le Christ. Et ils séduiront beaucoup de gens. Vous entendrez parler de guerres et de bruits de guerres : gardez-vous d'être troublés, car il faut que ces choses arrivent. Mais ce ne sera pas encore la fin. Une nation s'élèvera contre une nation, et un royaume contre un royaume, et il y aura, en divers lieux, des famines et des tremblements de terre. Tout cela ne sera que le commencement des douleurs." (Matthieu 24:1-8)**

* la multiplication des religions, des sectes, des faux-Christes : dans le texte précédent, nous pouvons voir que le premier signe que Jésus met en avant est la confusion religieuse. De nos jours, il y

a le choix ! Chacun peut trouver son compte dans la foule de religions, de sectes, de philosophies, de pratiques occultes (horoscopes et autres...). Cependant, dans toute cette confusion, Jésus a su se conserver une église fidèle.

* des événements précis concernant principalement Israël, le peuple élu par Dieu. Par exemple, la Bible annonce la création de l'état d'Israël en un jour, ce qui s'est produit le 14 mai 1948 : **"Qui a jamais entendu pareille chose ? Qui a jamais vu rien de semblable ? Un pays peut-il naître en un jour ? Une nation est-elle enfantée d'un seul coup ? A peine en travail, Sion a enfanté ses fils !" (Esaïe 66:8)**

* l'enlèvement de l'Eglise. **"Car le Seigneur lui-même, à un signal donné, à la voix d'un ange, et au son de la trompette de Dieu, descendra du ciel, et les morts en Christ ressusciteront premièrement. Ensuite, nous les vivants, qui serons restés, nous serons tous ensemble enlevés avec eux sur des nuées, à la rencontre du Seigneur dans les airs, et ainsi nous serons toujours avec le Seigneur." (1 Thessaloniens 4:16-17) (voir aussi Luc 17:34-36, par exemple)**

* l'arrivée de l'antéchrist : **"il faut qu'auparavant l'apostasie soit arrivée, et que se révèle l'homme impie, le fils de perdition, l'adversaire qui s'élève au-dessus de tout ce qu'on appelle Dieu ou qu'on adore, et qui va jusqu'à s'asseoir dans le temple de Dieu et se faire passer lui-même pour Dieu." (2 Thessaloniens 2:3-4)**. Cet homme aura pour but de détourner les hommes du Dieu vivant et vrai, et il ira jusqu'à forcer les hommes à adorer sa personne : **"Et il lui fut donné d'animer l'image de la bête, afin que l'image de la bête parlât, et qu'elle fit que tous ceux qui n'adoreraient pas l'image de la bête fussent tués." (Apocalypse 13:15)**

"Instruisez-vous par une comparaison tirée du figuier. Dès que ses branches deviennent tendres, et que les feuilles poussent, vous connaissez que l'été est proche. De même, quand vous verrez toutes ces choses, sachez que le Fils de l'homme est proche, à

(suite de la page 5)

juges ont déjà blanchi d'autres personnes, nous voulons que la justice nous blanchisse ou établisse qu'on a fait une infraction.

Nous tenons à cela, et nous avons même fait le reproche qu'on a donné une semaine au président Tandja pour aller aux condoléances de sa maman. Mais, depuis quand un chef d'Etat donne des autorisations à quelqu'un qui est détenu pour aller voir sa famille pendant une semaine ? Depuis quand au Niger la justice donne des permissions de sortie d'une semaine à des personnes qui sont sous mandat dépôt ?

Moi je pense que c'est ridicule ! Le président a refusé cela et il a bien fait ! Il a gardé sa dignité, et je pense que c'est une bonne chose ! En plus, de toutes les façons, nous, on ne demande pas des faveurs.

On nous a gardé avec certains collaborateurs, nous voulons apporter la preuve que tout ce qu'on nous dit, on ne l'a pas commis. Mais garder un homme de ce

la porte." (Matthieu 24:32-33)

Le retour de Jésus se déroulera en plusieurs phases :

* **l'enlèvement de l'Eglise (1 Thessaloniens 4:16-17)**

* la grande tribulation (Apocalypse 7:14) : des moments difficiles où l'antéchrist régnera sur la terre - un règne de terreur - et un temps de persécution des croyants (ceux qui auront cru après l'enlèvement de l'Eglise) tel qu'il n'y en a jamais eu auparavant (Apocalypse 13, 17,18)

* la venue en gloire de Jésus avec Ses saints (les chrétiens) (1 Thessaloniens 3:13)

* le jugement des vivants : **"Lorsque le Fils de l'homme viendra dans sa gloire, avec tous les anges, Il s'assiéra sur le trône de sa gloire. Toutes les nations seront assemblées devant Lui. Il séparera les uns d'avec les autres, comme le berger sépare les brebis d'avec les boucs ;" (Matthieu 25:31-32)**

* un règne de 1000 ans : **"Puis je vis descendre du ciel un ange, qui avait la clef de l'abîme et une grande chaîne dans sa main. Il saisit le dragon, le serpent ancien, qui est le diable et Satan, et il le lia pour mille ans. Il le jeta dans l'abîme, ferma et scella l'entrée au-dessus de lui, afin qu'il ne séduisît plus les nations, jusqu'à ce que les mille ans fussent accomplis. Après cela, il faut qu'il soit délié pour un peu de temps. Et je vis des trônes ; et à ceux qui s'y assirent fut donné le pouvoir de juger. Et je vis les âmes de ceux qui avaient été décapités à cause du témoignage de Jésus et à cause de la parole de Dieu, et de ceux qui n'avaient pas adoré la bête ni son image, et qui n'avaient pas reçu la marque sur leur front et sur leur main. Ils revinrent à la vie, et ils régnèrent avec Christ pendant mille ans." (Apocalypse 20:1-4)**. Pendant ces 1000 ans, Jésus règne avec les chrétiens. Le diable est enfermé, et ne peut plus nuire.

Harun Yahya

rang qui a 74 ans, qui est malade et qui n'a pas assisté aux dernières volontés de sa maman qui a 107 ans, moi je pense que si le Niger arrive à ce stade on est foutu.

Enfinement maître, qu'est ce qui a été arrêté ?

La décision va tomber le 05 avril, et on saura si en dépit du refus du parquet, sa demande de mise en liberté provisoire sera exécutée ou non. Mais je ne finirais pas sans dire qu'il a introduit début janvier une requête en incompétence, pour que le doyen des juges d'instruction, malgré la levée d'immunité, qui n'est pas le juge naturel Tandja. C'est à la haute cour de justice, cela fait trois mois. Et depuis, ce juge s'est assis sur notre demande et on veut nous parler d'impartialité et d'équité, ce n'est pas admissible.

Est-ce que vous êtes optimiste quant à la suite de ce dossier ?

Mon cher ami, si dans ce processus je ne suis pas optimiste j'aurai déposé la robe depuis longtemps !

Propos recueillis par Gazali Abdou

Installation des députés de la 1ère législature de la 7ème République

Couleurs et coulisses de la première Assemblée nationale de la 7ème République

Le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), Abdourahamane Ghoumane, a procédé, mercredi au Palais des Congrès de Niamey, à l'installation officielle des députés de la 1ère législature de la 7ème République du Niger. C'était en présence des membres du Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie (CSRD), des Présidents des Institutions de la Transition et des représentants de toutes les couches socioprofessionnelles du Niger. Au-delà de son caractère solennel, cette cérémonie a mis en exergue la composition cosmopolite de la représentation nationale.

leurs épaules.

" En votre qualité de représentant de la Nation, vous portez en vous, a dit le Président de la CENI à l'endroit des députés, les espoirs de tout un peuple quant à l'amélioration de ses conditions d'existence et ce dans tout le sens imaginable qui s'attache à cette expression ". Le Président de la CENI a par la suite rappelé la place et le rôle de l'Assem-

prestation de serment du Président de l'Assemblée Nationale avant son entrée en fonction et la possibilité pour les députés de le destituer en cas de crise de confiance.

Il faut noter que le mandat de cette législature est de cinq ans. La convocation très prochaine d'une session extraordinaire permettra l'élection des membres du bureau de ce nouveau Parlement.

A ce niveau, les supputations vont bon train. On évoque abondamment le nom de Hama Amadou à la Présidence de cette Assemblée Nationale. Mais, depuis quelques jours, le nom du colonel à la retraite et président de l'ANDP Zaman Lahiya, Moussa Moumouni Djermakoye est également cité. Bazoum Mohamed du PNDS Tarayya serait 1er vice-président et la 2ème vice-présidence reviendrait à l'opposition, selon des informations recueillies dans les coulisses de la cérémonie.

Parmi les 107 députés installés, 30 seulement ont connu le travail parlementaire, aussi bien pendant la 5ème République que la 6ème. Ce qui est marquant au niveau de ce Parlement, c'est surtout sa jeunesse et la qualité des intellectuels qui le composent. Cela est sans doute le résultat des dispositions de la Constitution qui exige un quota de 75% de lettrés dans la composition des membres de l'Assemblée Nationale.

Maman K.PANTCHO

*Lisez
et faites lire
L'Autre Observateur
Le journal qui
observe autrement!!!*

Il faut d'abord noter que cette cérémonie a commencé par la présentation des 107 députés déclarés définitivement élus par le Conseil Constitutionnel de Transition sur les 113 que compte le Parlement nigérien. Les 6 autres parlementaires manquants sont ceux de la région d'Agadez, dont le vote a été annulé par le Conseil Constitutionnel de Transition, et qui sera repris dans moins de deux mois conformément aux dispositions du Code Electoral.

Sur les 107 députés qui ont été installés, 8 sont de l'ANDP Zaman Lahiya, 3 de la CDS Rahama, 25 du MNSD Nassara, l'ancien parti au pouvoir jusqu'au coup d'Etat du 18 février 2010 ; 23 sont du MODEN/FA Lumana, le parti de l'ancien Premier Ministre Hama Amadou, 34 du PNDS Tarayya, l'actuel parti au pouvoir, 7 du RDP Jama'a, 6 de l'UDR Tabbat et 1 de l'UNI. Les partis ayant soutenu la candidature du Président élu Mahamadou Issoufou totalisent pour l'instant 78 députés, contre 29 pour ceux qui ont soutenu le candidat Seyni Oumarou. Il est à noter que les 6 sièges restent de la région d'Agadez restent à pouvoir et que les chiffres actuels peuvent évoluer.

Dans son discours, le Président de la CENI s'est félicité de la tenue de cette cérémonie qui marque " incontestable-



Une vue de l'hémicycle à l'installation du parlement

ment une étape majeure dans le cheminement de la Transition politique en cours dans notre pays ".

En effet, l'installation des députés du 1er Parlement de la 7ème République qui intervient à seulement quelques jours de l'investiture du Président de la République élu, " pose d'ores et déjà l'un des jalons essentiels sur la voie de l'établissement de l'Etat de droit, à savoir l'installation solennelle de l'organe dépositaire du pouvoir législatif ". Saisissant cet instant marquant de l'histoire des institutions nigériennes, Abdourahamane Ghoumane, après avoir félicité les élus, a insisté sur le poids de responsabilité qui pèse désormais sur

blée Nationale dans le dispositif institutionnel du Niger. En effet, cette institution, pôle du pouvoir législatif, " vote la loi et consent l'impôt ", stipule la Constitution nigérienne. Elle est également chargée du contrôle de l'action gouvernementale. L'Assemblée Nationale est donc appelée à jouer le rôle de garant de la bonne conduite des politiques publiques et celui de régulateur des tensions. Pour ce faire, la Constitution de la 7ème République astreint dorénavant le député à des règles d'éthique stricte comme l'interdiction d'accès aux marchés publics ou encore le quota de 75% de parlementaires lettrés, celui de 10% de représentation de l'un ou l'autre genre, la

L'Autre OBERVATEUR

Hebdomadaire Nigérien Indépendant
d'Informations Générales
B.P : 13.687 Cel. 96 97 36 69
90 64 04 77
E-Mail: ibrahima_manzo@yahoo.fr

Directeur de Publication

Ibrahim Manzo

Rédacteur en chef

Maman Kaïlou Pantcho

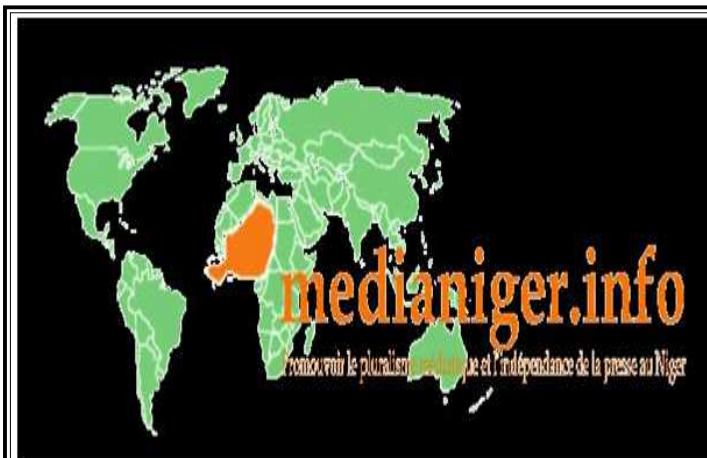
Comité de Rédaction

Maman Kaïlou Pantcho
Abdourahmane Acka Maïga
Sani Ibrahim Yari
Ibrahim Manzo

Siège : RDFN

Saisie/Composition:
L'Autre OBSERVATEUR

Tirage: 1000 exemplaires



www.medianiger.info

**Les informations en temps réel.
Sur le Niger. Par les Nigériens.
Promouvoir le pluralisme
médiatique et l'indépendance
de la presse au Niger**



BIA Cash

Carte Prépayée VISA

Cash quand tu veux...



...Cash pour tous !!!

www.biacash.com

**Disponible dans le réseau
BIA-NIGER**